

Compte rendu de la réunion de la commission de suivi des thèses

Lundi 23 octobre 2017, 16h

Lyon 2, 86, rue Pasteur, salle G112

Présent-es : Olivier BARA (IHRIM, Lyon 2), Pierluigi BASSO (ICAR, Lyon 2), Gilles BONNET (Marge, Lyon 3), Véronique CHANKOWSKI (HiSoMa, Lyon 2), Olivier FERRET (directeur 3LA), Carlos HEUSCH (directeur adjoint 3LA, ENS, CIHAM), Heather HILTON (directrice adjointe 3LA, Lyon 2, CRTT), Sophie KERN (DDL, Lyon 2), Anne-Marie MORTIER (responsable de la base de données 3LA), Béatrice RAMAUT-CHEVASSUS (CELEC, représente Évelyne Lloze, Emmanuel Marigno et Danièle Méaux, excusé-es, UJM), Vincent RENNERT (CRTT, Lyon 2), Élisabeth VAUTHIER (directrice adjointe 3LA, Lyon 3, IETT), Dominique VALERIAN (CIHAM, Lyon 2), Ralf ZSCHACHLITZ (LCE, Lyon 2).

Observations générales

- Le directeur de l'ED et ses adjoint-es soulignent que, depuis l'instauration de la commission doctorale, les dossiers présentés par les doctorant-es sur SIGED sont nettement plus conformes aux attentes exprimées par 3LA. L'examen des demandes d'inscription ou de réinscription en est grandement facilité : comme on pourra l'observer ci-dessous, les dossiers incomplets se font rares. Que les doctorant-es et leurs directeur/trices en soient ici remercié-es.
- Cette année, pour la première fois, l'examen des demandes a pu se fonder sur les avis émis par les comités individuels de suivi mis en place au cours de l'année dernière. En dépit de certains dysfonctionnements très ponctuels, il y a également lieu de se réjouir que la plupart des rapports aient été portés à la connaissance de la direction de l'ED et déposés sur SIGED parmi les « documents complémentaires ». La direction de 3LA tient à remercier vivement les unités de recherche et les collègues qui ont siégé dans les comités de suivi pour leur investissement dans cette opération, garant d'un meilleur suivi des parcours doctoraux.

Premières inscriptions

D1 : 29 demandes ont été examinées ; 26 ont reçu un avis favorable enregistré ensuite sur SIGED, parmi lesquelles 5 avaient fait l'objet d'une validation anticipée dans les cas de figure suivants :

- doctorant-es ayant obtenu un contrat doctoral en juillet 2017 et devant signer ce contrat en septembre/octobre ;
- doctorant-es dont le dossier satisfait aux critères d'admission fixés par l'ED pour une inscription régulière mais qui avaient besoin d'un certificat d'inscription avant la date de la réunion pour mener à bien des démarches administratives (auprès de l'ambassade de France et/ou auprès d'un organisme finançant la thèse).

NB :

- 2 avis favorables ont été émis pour une *inscription dérogatoire*, les candidatures concernées ne respectant pas les critères d'admission fixés par l'ED (obtention

préalable d'un Master 2 ou équivalent avec au minimum la mention Bien et la note de 14/20 à la soutenance du mémoire) : les directeur/trices pressenti-es avaient fourni en amont une lettre de soutien garantissant la qualité scientifique du projet et exprimant un engagement sans réserve à assurer l'encadrement de la thèse.

- Une lettre de soutien n'étant pas fournie à l'appui d'une autre candidature, l'examen du dossier est remis à la prochaine réunion : le directeur de l'ED prendra contact avec le directeur pressenti pour lui demander d'effectuer cette démarche.

Pour deux candidatures, en raison de la qualité scientifique du dossier, la commission a émis un avis *a priori* favorable à l'inscription, mais la validation sur SIGED est suspendue en attendant que les formalités suivantes soient accomplies :

- dépôt, auprès de la commission recherche de l'établissement, d'une demande d'agrément ponctuel pour encadrer la thèse par un collègue dont le rattachement principal n'est pas à 3LA ;
- examen, par le conseil de l'ED et par l'établissement, d'une dérogation pour un collègue qui, à l'heure actuelle, encadre plus de 10 thèses.

Réinscriptions dérogatoires

D5 : 29 demandes ont été examinées ; 26 ont été validées, parmi lesquelles

- 3 avaient fait l'objet d'une validation anticipée pour les motifs suivants :
 - date de soutenance antérieure à celle de la réunion ;
 - échéance d'un titre de séjour à renouveler, le dossier ne posant par ailleurs pas de problème.
- Pour 4 demandes relatives à des thèses dont moins de 100 pages ont été rédigées au cours des quatre dernières années, l'avis favorable, enregistré sur SIGED, est assorti du commentaire suivant : « La commission doctorale ne s'oppose pas à la réinscription : une éventuelle réinscription en 6^e année sera néanmoins conditionnée par l'avancée effective de la rédaction de la thèse. »
- Le degré d'avancement d'une dizaine de ces thèses permet de penser que la soutenance aura lieu dans le courant de l'année universitaire 2017-2018.

L'examen de trois demandes est reporté à la réunion suivante, les dossiers étant incomplets et ne comportant pas, en particulier, le rapport du comité de suivi.

D6 : 19 demandes ont été examinées ; 17 ont été validées, parmi lesquelles

- une avait fait l'objet d'une validation anticipée (date de soutenance antérieure à celle de la réunion).
- Pour une demande relative à une thèse dont moins de 100 pages ont été rédigées au cours des cinq dernières années, l'avis favorable, enregistré sur SIGED, est assorti du commentaire suivant : « La commission doctorale ne s'oppose pas à la réinscription : une éventuelle réinscription en 7^e année sera néanmoins conditionnée par l'avancée effective de la rédaction de la thèse. »
- Le degré d'avancement de dix de ces thèses permet de penser que la soutenance aura lieu dans le courant de l'année universitaire 2017-2018.

L'examen de deux demandes est reporté à la réunion suivante, les dossiers étant incomplets et ne comportant pas, en particulier, le rapport du comité de suivi.

D7 : 13 demandes ont été examinées qui ont toutes été validées : l'une d'entre elles avait fait l'objet d'une validation anticipée (soutenance programmée peu après la date de la réunion) ; les autres devraient être soutenues dans le courant de l'année universitaire 2017-2018 à une exception (en raison de l'activité professionnelle de la doctorante, la soutenance n'est pas envisageable avant l'hiver 2018).

D8 : 2 demandes ont été examinées ; une a été validée, la thèse, presque achevée, devant parvenir à soutenance dans les mois qui viennent.

Le traitement d'une demande est différé à la prochaine réunion : il s'agit d'un double changement (i) de directeur de thèse (changement qui doit être validé par la commission recherche de l'établissement) et (ii) de sujet de thèse et d'intitulé de Doctorat (un nouveau projet de thèse doit être déposé sur SIGED).

D9 : 2 demandes ont été examinées et validées : les deux thèses sont en voie d'achèvement (relecture et dernières corrections) et leur soutenance doit intervenir dans les prochains mois.

Le directeur de l'ED ou ses adjoint-es prendront contact avec les doctorant-es et leurs directeur/trices pour obtenir les éclaircissements nécessaires au traitement des dossiers en attente.

La séance est levée à 19h.

Le directeur de l'ED,
Olivier Ferret